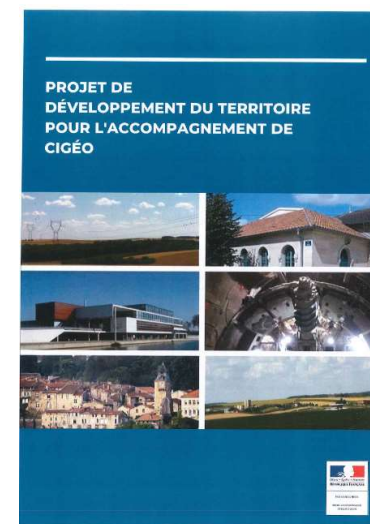


Réunion du CLIS du 15 mars 2022

Le Projet de Développement du Territoire (PDT) pour l'accompagnement de Cigéo

Présentation et éléments d'actualité

Document de travail



Le développement du territoire Meuse et Haute-Marne

Un projet de développement du territoire :

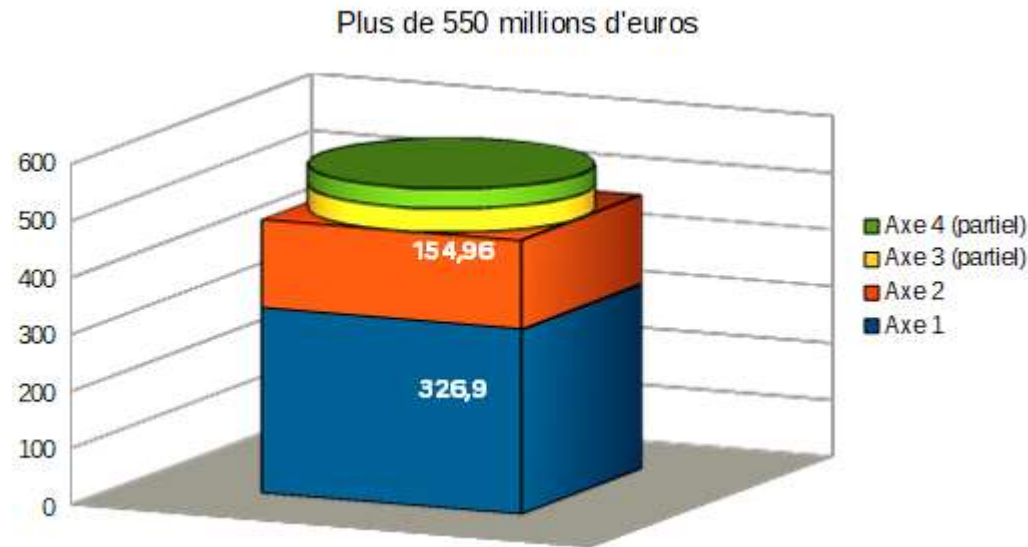
- initié par l'État
- construit en concertation avec les acteurs nationaux et locaux
- contractualisé en octobre 2019 pour 15 ans et 500 millions d'euros au bénéfice du territoire de la zone de proximité du futur site Cigéo.

**= UNE AMBITION ET UNE
OPPORTUNITÉ POUR LE TERRITOIRE**

Document de travail

Le PDT 2020-2035 (1)

- 4 axes, 64 opérations dont 38 actions contractualisées (axes 1 et 2 : 477 millions €) et 26 orientations (axes 3 et 4 : 77 millions déjà identifiés)



+ de 550 M€

Document de travail

Le PDT 2020-2035 (2)

les axes

De 2020 à 2025

Axe 1

Réaliser des aménagements d'infrastructures pour accompagner la réalisation de Cigéo

Axe 2

Dynamiser le potentiel socio-économique autour du projet

38 actions contractualisées : (Axe 1 « Aménager » / Axe 2 « Dynamiser »)

A réaliser à court terme (2020-2025) / sur un périmètre proche de Cigéo (celui des 4 intercommunalités)

Aménagements préalables à la construction de Cigéo et actions de développement économiques/services à la population

Jusqu'en 2035

Axe 3

Renforcer l'attractivité des deux départements par des mesures d'aménagement structurantes pour le territoire

Axe 4

Pérenniser l'excellence économique et environnementale de la Meuse et de la Haute-Marne

26 orientations prospectives : (Axe 3 « Attractivité » / Axe 4 « Pérennisation »)

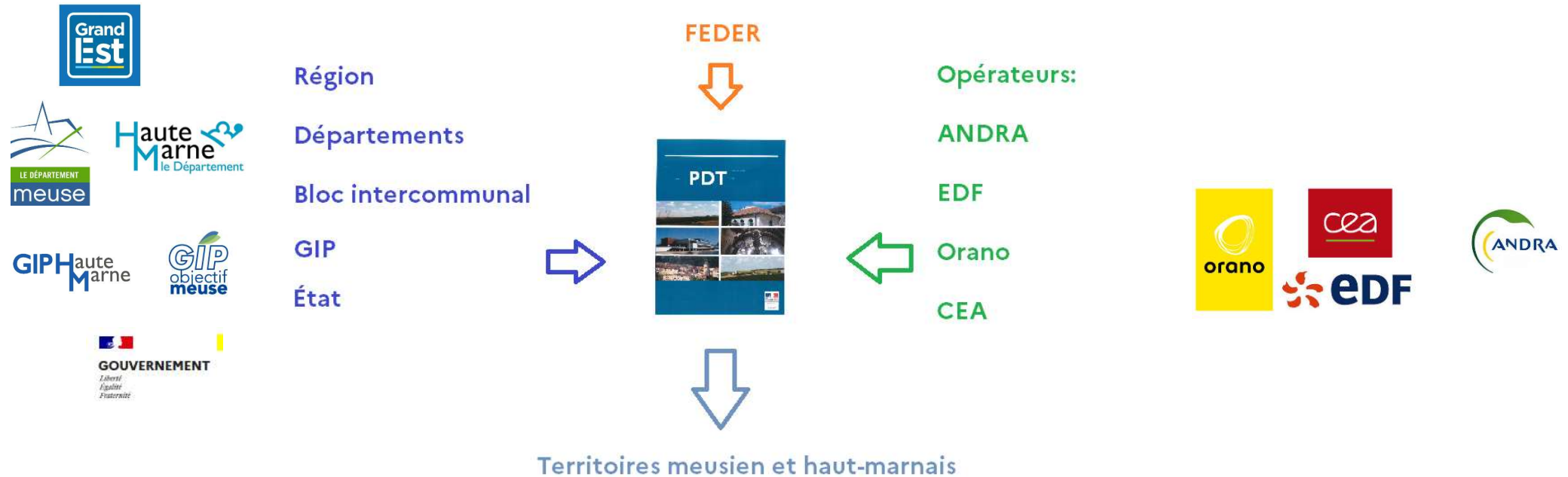
A moyen terme (après la DAC) / sur un périmètre plus large (celui des 2 départements)

Mise en œuvre d'une stratégie de territoire : développement de filières d'excellence, services à l'échelle interdépartementale, développement économique, valorisation du patrimoine

A approfondir et finaliser

Document de travail

Des financeurs publics et privés réunis par l'État



= AGIR ENSEMBLE

Document de travail

Mettre en œuvre le PDT : la gouvernance

Le Comité de haut niveau (CHN)

Présidé par un membre du Gouvernement, rassemble les élus nationaux et locaux, l'Andra et les opérateurs de la filière nucléaire (EDF, Orano et le CEA), ainsi que les préfets, des représentants des services déconcentrés de l'État et des responsables d'établissements publics.

- Un Comité de pilotage (COPIL)
composé des signataires, assure le pilotage de la mise en œuvre
- Un Comité technique (COTECH)
réunit mensuellement depuis octobre 2021 les services des signataires du PDT pour dresser un bilan de la mise en œuvre des axes 1 et 2 et élaborer la stratégie de développement en lien avec les axes 3 et 4

Document de travail

La zone de proximité, principal territoire bénéficiant du PDT (1)

Le constat dressé en 2019 (données Insee) :

305 communes de la Meuse (179) et de la Haute-Marne (126)

et 162 000 habitants

Un territoire principalement rural qui se caractérise par :

- **son isolement** par rapport aux métropoles et son éloignement des grandes infrastructures de transport ;
- **une déprise démographique** marquée et continue ;
- **une économie fragilisée** et un chômage frappant plus les femmes et les jeunes ;
- **des équipements peu accessibles** en zone rurale (éducation, santé,...).

La zone de proximité, principal territoire bénéficiant du PDT (2)

L'impact sur l'emploi :

Le Centre Meuse-Haute Marne (CMHM) emploie aujourd'hui

350 personnes sur site (prestataires et salariés) dont 31 % résident dans la zone des CC Portes de Meuse et Bassin de Joinville-en-Champagne et plus de **100 emplois** sont soutenus indirectement dans cette même zone.

en phase de construction 2 000 emplois seront directement mobilisés par Cigéo

et en **phase d'exploitation 600 emplois directs.**

La zone de proximité, principal territoire bénéficiant du PDT (3)

En plus des 326 millions € consacrés aux actions de l'axe 1 d'aménagement (route, ferroviaire, fluides),

155 millions € sont dédiés aux actions de l'axe 2 pour la **dynamisation et le développement de l'activité économique et des services à la population**, par exemple :

- clause sociale dans les contrats et marchés et formation à l'emploi
- amélioration de l'habitat
- développement des services en matière de santé

- **La mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés liés à Cigéo :**

L'action 2.2.6. a pour objectif le retour à l'emploi par une montée en compétence des jeunes et chômeurs. La Maison de l'Emploi (MDE) intervient en Meuse et en Haute Marne pour suivre cette démarche.

27 marchés sont en cours d'exécution (marchés de travaux pour 80 %; de prestation de services pour 15 % et de prestations intellectuelles pour 5%) et permettent le recrutement sur des missions longues de 6 à 12 mois principalement. La majorité des postes sont de niveau III (CAP).

- **Le développement de la formation des publics locaux pour répondre aux besoins du projet :**

Des signataires du PDT sont parties prenantes ou soutiennent des projets de formation et de qualification afin de répondre aux offres d'emploi générées par le projet Cigéo

ex : soutien d'EDF à la filière "Environnement nucléaire" (Bac pro et BTS environnement nucléaire) du lycée professionnel Blaise Pascal de Saint-Dizier

partenariat de l'ANDRA avec des lycées professionnels

- **Les actions en matière d'amélioration de l'habitat :**

A titre d'illustration, l'action 2-3-4 « Réhabiliter les logements avec une haute exigence de performance énergétique » a un coût prévisionnel de 11,4 millions € dans le PDT (7,2 pour le parc public et 4,2 pour le parc privé).

Depuis 2006, la rénovation ou la réhabilitation énergétique des bâtiments a concerné plus de 50 % du parc des logements sociaux et 25 % des propriétaires privés, avec des aides et subventions des opérateurs.

=> 430 millions € de CA pour les entreprises locales

=> création ou maintien de 440 emplois.

- **Les actions en matière de santé** (lien direct et/ou effet de levier) :
 - **OSaRiB** (l'observatoire de la santé des riverains du projet de centre de stockage de Bure) porté par le CLIS
 - La mise en réseau et l'ouverture de **Maisons de Santé** en zone de proximité (18 millions €)
 - Le projet **e-Meuse Santé** (9,5 millions € de financements publics dans le cadre du PDT, 26 millions € au total sur les 90 millions du projet), dispositif de santé numérique destiné à répondre aux problématiques de désertification médicale et de vieillissement des praticiens (27 % des médecins meusiens ont 60 ans et +) pour répondre aux besoins de la population.

Un programme de 10 ans, associant 42 partenaires à l'initiative du CEA

Objectifs :

- construire une nouvelle organisation de l'accès aux soins,
- redessiner l'aménagement sanitaire des territoires,
- créer une nouvelle activité économique, des métiers, des emplois de proximité liés aux nouvelles pratiques de la e-santé

14 actions, équitablement réparties entre actions d'innovations (prévention, accès aux soins, prise en charge des maladies chroniques, maintien à domicile) et actions d'infrastructures, d'évaluation et de services d'appui

- ✓ Octobre 2021 : lancement de la première expérimentation à grande échelle de télésurveillance de patients atteints de maladies respiratoires chroniques
- ✓ 14 sites de téléconsultation d'ores et déjà en activité (inauguration en février 2022 du site de Ligny-en-Barrois)

Document de travail

Un bilan des axes 1 et 2

› Axe 1 : Aménager

99% de taux réalisation. 17 actions sur les 18 sont en cours de réalisation ou ont fait l'objet de réflexions préalables nécessaires à leur avancement (études, concertation) : concertation sur le poste électrique menée en février 2020 par RTE, concertation sur la voie ferrée menée par SNCF en juin 2021), lancement de certaines opérations routières (aménagement des ronds-points sur la RN67)

› Axe 2 : Dynamiser

70% de taux réalisation. 13 actions sur les 20 sont en cours de réalisation concernant l'habitat et les services à la population : financement de 19 opérations d'adaptation de l'offre de logement, de rénovation de l'habitat et d'amélioration de la performance énergétique des logements, lancement de 7 projets pour les services à la population (équipements sportifs, groupes scolaires ou périscolaires, maisons de santé)

Poursuivre la mise en œuvre du PDT : les orientations des axes 3 et 4

- Le PDT est un programme qui s'adapte aux besoins du territoire. Les orientations définies en 2019 au travers des axes 3 et 4 doivent se traduire par des actions à définir de manière concertée par tous les acteurs.
- Le territoire de demain se prépare dès aujourd'hui avec les enjeux de transition écologique, d'adaptation à l'évolution de la population et de dynamisation de la structure économique (filières scientifiques, industrielles et agricoles).
- C'est aux acteurs locaux (collectivités, représentants de la société civile, opérateurs,...) de réfléchir à la stratégie de développement, les services de l'État sont présents pour l'animation et le soutien méthodologique.

Penser demain et après-demain (1)

- Les actions d'appropriation citoyenne

CHN de 2018 et 2019 : le PDT doit « être *présenté par les acteurs du territoire aux habitants de la Meuse et de la Haute-Marne afin qu'ils puissent se l'approprier et réagir* ». mais crise sanitaire...

En complément de l'action du CLIS et d'autres partenaires, la démarche d'appropriation citoyenne vise à renforcer la diffusion de l'information à la population, aux acteurs économiques, aux relais institutionnels. Il s'agit, à travers une approche interactive et de participation citoyenne, de créer les conditions optimales d'un partage des connaissances et du progrès dans ce domaine, d'une meilleure connaissance des enjeux actuels et à venir, mais aussi de mieux appréhender les retombées socio-économiques des actions du PDT et le calendrier de leur mise en œuvre.

Financement par le ministère de la transition écologique.

Penser demain et après-demain (2)

- La définition de la stratégie de territoire

Le travail initié par le territoire et ses partenaires, dans un premier temps avec l'aide d'une assistance à maîtrise d'ouvrage va se poursuivre sous une forme à déterminer par les acteurs du territoire eux-même. L'État y apportera son concours.

Sans préjuger de la modalité qui sera retenue par le territoire, et, pour alimenter certains aspects de cette réflexion, des partenariats sont en cours de mise en place avec différents organismes d'enseignement supérieur, notamment SciencesPo Lille (enseignement de gestion de projets), l'université de Reims (laboratoire d'aménagement et urbanisme), l'Université de Lorraine, l'IMT Nord Europe.

L'objectif : avoir des regards croisés, interdisciplinaires, « vierges » pour alimenter les réflexions et utiliser l'expertise amenée dans différents domaines, au service du PDT

Document de travail

Apprendre de l'expérience d'autres territoires

- **Le développement du territoire de La Hague**
- **L'Usine du Nord en Nouvelle-Calédonie**

Document de travail

En conclusion

- 2 étapes distinctes
 - Axes 1 et 2, contractualisés à mettre en œuvre
 - Axes 3 et 4, à repenser et co-construire
- Un projet **du** territoire
 - État coordonnateur, apporteur d'idées et de méthodologie, en complément de soutiens de droit commun et de crédits exceptionnels directs et/ou indirects.